

CRITERES MONTEES DU DISTRICT DE FOOTBALL

DES COTES D'ARMOR

A - Classement dans le groupe :

Après application de l'article 12 (retrait de points pour pénalités)

Si deux équipes sont à égalité de point, application des critères suivants :

- 1 – priorité d'une A sur B, B sur C, etc
- 2 – goal average particulier
- 3 – goal average général
- 4 – Meilleure attaque
- 5 – Plus grand nombre de matches gagnés
- 6 – Plus petit nombre de défaites
- 7 – l'équipe qui a le moins d'exclus
- 8 – l'équipe qui a le moins d'avertissements

B - Classement des meilleurs 2^{ème}, 3^{ème}

Les critères de montées exceptionnelles :

1er critère

Accession automatique dans un groupe de l'équipe ayant terminé à égalité de points et qui aurait été écartée de la montée au profit de l'équipe montante suivant l'application du règlement LBF.

Au cas où le nombre de place serait inférieur à celui des prétendants, il sera appliqué les critères suivants :

2ème critère

2a) Priorité à une équipe « A » sur une équipe « B », « B » sur une équipe « C » et « C » sur une équipe « D », etc...

2b) Pour la D1 et la D2 : priorité au plus faible rapport :

$$\frac{0,001 + \text{Nombre de journée de suspension en championnat} + \text{coupes}}{\text{Nombre de matches joué (hors forfait)}}$$

2c) Pour la D1 et la D2 : nombre de points obtenus en championnat au prorata du nombre de matches joués. Priorité au plus fort nombre :

2d) Pour la D3 : nombre de dirigeants licenciés. Priorité à l'équipe ayant le plus de dirigeants

2^E) Pour la D3 : nombre de points obtenus en championnat au prorata du nombre de matches joués.

Tous ces critères pour définir les descentes exceptionnelles.

Les clubs en infraction avec le Statut de l'arbitrage pour la 3^{ème} année et plus (situation au 1^{er} Juin 2019) ne pourront accéder (Article 55 du Statut Régionale de l'Arbitrage)

Art 9 : CHAMPION DE DIVISION :

Les champions de divisions seront déterminés selon le critère ci-dessous :

Plus grand nombre de points au prorata du nombre de matches joués (parmi les équipes classées 1).